

# Zone d'Aménagement Concerté «La Pinède»

## DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

PIÈCE 1 : RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 2 : PLAN DE SITUATION

PIÈCE 3 : PLAN DE DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DE ZAC

PIÈCE 4 : RÉGIME DE LA ZAC VIS À VIS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE  
Rémi BOUYALA





### **Maîtrise d'ouvrage :**

Commune de Lézignan La Cèbe

Rue de la Mairie

34 120 LEZIGNAN LA CÈBE

Tel : 04 67 98 13 68

### *Document réalisé par :*



### **Maîtrise d'oeuvre - études - conception :**

BETU

La Courondelle - 58 allée John Boland

34 500 BEZIERS

Tel : 04 67 39 91 40

**Régime de la Zone d'Aménagement Concerté "La Pinède" au regard de la Taxe d'Aménagement.**

En application de l'article R.311-2 du code de l'urbanisme, le dossier de création doit préciser:

"si la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement sera ou non exigible dans la zone".

**Le projet de ZAC "La Pinède" est exonéré de la taxe d'aménagement.**

